



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/62
14 avril 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-seizième réunion
Montréal, 9 – 13 mai 2016

**BUDGETS DU SECRÉTARIAT DU FONDS APPROUVÉS POUR 2016, 2017 ET 2018
(DÉCISION 75/72 c))**

1. À la 75^e réunion, dans le contexte des Budgets du Secrétariat du Fonds, approuvés pour 2015, 2016, 2017 et proposé pour 2018, le Comité exécutif a, *entre autres*, approuvé les coûts de personnel et de fonctionnement du budget de 2018¹ et laissé au Secrétariat la possibilité d'actualiser son budget et de le soumettre à la 76^e réunion (décision 75/72 c)). En réponse à la décision 75/72 c)), le Secrétariat a préparé le présent document.

2. Le document sur les budgets du Secrétariat du Fonds, approuvés pour 2015, 2016, 2017 et proposé pour 2018, sera présenté à la 77^e réunion et il inclura, *entre autres* :

- a) Une révision du budget approuvé de 2015 pour allouer une portion des économies accumulées en 2015 au budget approuvé de 2016 afin de couvrir les dépenses encourues en 2015 qui n'ont pas été enregistrées avec la clôture des comptes de 2015 en raison de l'implantation de UMOJA; et
- b) Une révision du budget approuvé de 2016 afin de refléter plus exactement les coûts du service des conférences pour les deux réunions du Comité exécutif en 2016 qui se tiendront dans les six langues officielles des Nations Unies.

3. Avant la présentation des budgets du Secrétariat du Fonds à la 77^e réunion, le Comité exécutif est tenu de permettre la révision, par un agent de classification des Nations Unies, des postes actuellement occupés par des agents de programme qui ont été embauchés au niveau P-3, sur la base de descriptions de postes qui ne correspondent plus au degré de complexité des tâches accomplies actuellement, et de déterminer les conséquences financières pour les budgets approuvés de 2016-2018 et proposé pour 2019, si ces postes sont reclassés à un niveau supérieur.

¹ Annexe XXXIII du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/85 (Budgets du Secrétariat du Fonds, approuvés pour 2015, 2016, 2017 et proposé pour 2018).

Recommandation

4. Le Comité exécutif pourrait :
- a) Prendre note du document sur les budgets du Secrétariat du Fonds, approuvés pour 2016, 2017 et 2018 (décision 75/72 c)), contenu dans UNEP/OzL.Pro/Excom/76/62; et
 - b) Envisager demander au Secrétariat de réviser les budgets du Secrétariat du Fonds, approuvés pour 2015, 2016, 2017, 2018 et proposé pour 2019, en tenant compte des résultats de la révision, par un agent de classification des Nations Unies, des descriptions de postes, classés actuellement au niveau P-3, et de les présenter à la 77^e réunion.
-